



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

enseignement supérieur

Question écrite n° 87278

Texte de la question

M. Jean-Paul Dupré souhaite interroger Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur les intentions du Gouvernement quant à la mise en place du dixième mois de bourse aux étudiants boursiers, promesse faite par le Président de la République voilà tout juste un an. Au mois de mai 2010, elle avait affirmé que la mise en oeuvre de cette mesure dépendrait de l'engagement, ou non, des universités, à mettre en place des cursus de dix mois. À l'évidence, cette condition est remplie, toutes les universités ayant voté le principe d'une année organisée de septembre à juin. Il lui demande donc à quelle date la mise en place de cette mesure sera effective.

Texte de la réponse

Conformément aux déclarations du Président de la République, le dispositif des bourses sur critères sociaux est complété par l'instauration d'un dixième mois de bourse, de façon à tenir compte de l'allongement progressif de la durée de l'année universitaire. La mise en place de ce dixième mois de bourse sera échelonnée sur deux rentrées universitaires. Un premier demi-mois est donc versé dès le mois de septembre 2010, soit une augmentation de près de 6 % du montant annuel des bourses versées aux étudiants. Cette avancée sociale majeure pour les étudiants poursuit la politique d'amélioration des conditions de vie étudiante engagée depuis trois ans, avec le versement de bourses plus nombreuses et plus généreuses.

Données clés

Auteur : [M. Jean-Paul Dupré](#)

Circonscription : Aude (3^e circonscription) - Socialiste, radical, citoyen et divers gauche

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 87278

Rubrique : Bourses d'études

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 7 septembre 2010, page 9594

Réponse publiée le : 2 novembre 2010, page 12068